

## Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 mars 2026

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

### Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PRÉVOT Stéphanie, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LHUISSIER Thierry à PENEAU Sylvie

### Absents excusés

### Absents

### Secrétaires de séance

AUMIAUX Nathalie, CAILLÉ Olivier

Convocation adressée le 25 mars 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1<sup>er</sup> avril 2026, article L.2121.25 CGCT

## 26SE3103-04 | Commissions communales obligatoires : Désignation des membres titulaires et suppléants de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

La mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Cette commission examine chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de services publics.

Elle doit également être consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de projet de partenariat, avant que le conseil municipal ne se prononce.

Cette commission, présidée par le maire, comprend des membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le Conseil. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La liste des représentants des usagers ou habitants sera soumise à l'approbation d'un prochain conseil municipal, lorsque les représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux auront été interrogés et auront répondu concernant leur volonté de siéger à cette commission.

Pour la ville des Ponts-de-Cé, le seul sujet concernant la CCSPL est, à ce jour, la délégation de service public confiée à VYV3 pour la gestion de 2 structures d'accueil de jeunes enfants, le multi accueil Les Lutins et la micro-crèche Les lutins de Lamounet.

Vu l'article L1413-1 du CGCT relatif à la commission consultative des services publics locaux,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales précisant les principes de désignation de conseillers,

Vu l'installation officielle du Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2026 à la suite du renouvellement général du Conseil municipal lors des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant les candidatures enregistrées,

**En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Décide, à la suite d'un vote à scrutin public à la demande unanime de ses membres, de constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :**

FONCTION	CIVILITÉ	NOM	PRENOM
Président - Maire	M.	PAVILLON	Jean-Paul
Titulaire - Adjoint	M.	BOISDRON	Patrick
Titulaire – Conseiller municipal délégué	M.	ROCHAIS	Philippe
Titulaire - Adjoint	M.	DESOEUVRE	Robert
Titulaire – Conseillère municipale	Mme	PREVOT	Stéphanie
Titulaire – Conseillère municipale	Mme	RAYMOND AUGIER	Florence
Suppléant – Conseillère municipale	Mme	DANILO	Dominique
Suppléant – Conseiller municipal	M.	VERGARA	José
Suppléant – Conseiller municipal	M.	CHOUTEAU	Maxime
Suppléant – Conseiller municipal	M.	LHUISSIER	Thierry
Suppléant – Conseiller municipal	M.	GAUTHERON	Xavier

- **Désignera les représentants des usagers ou habitants lors d'un prochain conseil municipal.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	33
Présents	32	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	33	TOTAL	33

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

